

## Engagement et Proximité

par Didier Le Gac, Député du Finistère



L'engagement dans la vie politique locale et la proximité de l'action publique constituent le premier volet de la réponse que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour lutter contre la fracture territoriale.

S'adressant à la Nation, le 25 avril dernier, le Président de la République annonçait un «nouveau pacte territorial pour réconcilier la métropole, la ville moyenne et le rural». L'expression populaire des derniers mois, portée sans ambiguïté lors du grand débat national, a témoigné de l'urgence de cette ambition.

Le deuxième volet se traduira, au premier semestre 2020, par la mise en œuvre d'un acte de différenciation et décentralisation. Il s'appuiera, par ailleurs, dès le budget 2021, sur une répartition – enfin - clarifiée et stabilisée de la fiscalité locale, après la suppression de la taxe d'habitation.

Le grand débat national aura donc permis de mesurer à nouveau ce que la République doit à ses élus locaux. Partout, des zones urbaines aux zones les moins densément peuplées du territoire national, les conseils municipaux assurent chaque jour cette mission centrale : faire vivre nos communes, faire vivre la démocratie locale, donner une réalité tangible et accessible à nos institutions républicaines.

Or, dans certaines communes, notamment les plus rurales, ou les plus fragiles, le risque de voir des listes incomplètes est à nouveau bien réel. De nombreux maires expriment en effet leur découragement face aux obstacles qu'ils rencontrent sur le terrain et à l'exigence croissante de certains de leurs concitoyens. Pour d'autres raisons le décès, cet été, du maire de Signes, dans l'exercice de ses fonctions, est venu cruellement nous le rappeler.

C'est pourquoi un projet de loi intitulé «Engagement et Proximité» visant à conforter et simplifier leur mission sera

débatu au Parlement dès cet automne. Un texte de 33 articles qui contient des mesures concrètes destinées à faciliter la vie des élus et donner l'envie à toutes et à tous de s'engager ou se réengager.

Parmi celles-ci, on peut noter les principales :

- Mieux former les élus à leur mission, et ce, dès le début du mandat ;
- Les aider à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle en rendant obligatoire la prise en charge des frais de garde de leurs enfants si nécessaire ;
- Valoriser leurs indemnités, seulement dans les petites communes où le maire est souvent seul et en première ligne, par la fusion des trois premières strates (0 à 3 500 habitants) ;
- Améliorer et faire financer par l'Etat la protection juridique et fonctionnelles des maires, qui deviendra obligatoire ;
- Renforcer leur pouvoir de police par la possibilité d'émettre des astreintes journalières en cas de non-respect de décisions du maire ou des arrêtés municipaux (incivilités, urbanisme, voie publique ...) et ainsi leur donner les moyens de faire respecter leurs décisions ;
- Donner plus de souplesse aux relations communes-intercommunalités et rappeler, sans pour autant les opposer, qu'il est parfois nécessaire de rééquilibrer cette relation. Obliger à contractualiser un pacte de gouvernance (sur le fonctionnement des relations notamment) entre les deux collectivités, en début de mandat pour renforcer le rôle des maires et mieux associer les élus municipaux aux décisions de l'EPCI ;
- Alléger les procédures de commande publique (le seuil de déclenchement de l'appel d'offres passera de 25 000 à 40 000 €), solliciter le contrôle de légalité à priori et non pas seulement à postériori...

Le projet de loi sera débattu d'abord au Sénat puis à l'Assemblée Nationale et adopté d'ici à la fin de l'année pour rentrer en vigueur dès le printemps prochain, après les élections municipales de mars 2020.

Une loi qui encouragera, je l'espère, de nouvelles personnes aux profils variés à s'engager pour devenir conseiller municipal, notamment des jeunes, des salariés du secteur privé et encore plus de femmes.

C'est une nécessité pour maintenir ce niveau de confiance élevé entre les habitants et leurs élus locaux, mais aussi pour donner une vraie vitalité à notre démocratie.



**Crédit Agricole**  
Partenaire et acteur du développement local